



Officiels de Compétition DRESSAGE



Prénom , NOM :
Statut actuel :
Promotion souhaitée :

TEST DE CONNAISSANCE POUR LA PROMOTION AU GRADE DE JUGE CANDIDAT NATIONAL

Déroulement du test

Le candidat doit présenter les 3 questionnaires vierges au juge référent, questionnaires qu'il aura préalablement imprimés depuis www.ffe.com. Le juge référent est chargé de vérifier que le questionnaire n'a été ni modifié, ni annoté.

Le support du test est un questionnaire tiré au sort par le juge référent parmi les 3 possibles.

Après lecture des consignes et du barème de correction, le candidat dispose de 15 minutes en présence du juge référent pour compléter le questionnaire avant de le lui remettre.

Aucune aide, ni documents, ne sont autorisés.

Pour voir son test validé, le candidat doit obtenir 8 points sur 10 possibles.

Barème de correction

Pour les questions à choix multiple : une ou plusieurs bonnes réponses sont possibles par question. Le candidat doit entourer les lettres qui correspondent aux propositions qu'il considère comme vraies.

Le candidat obtient un point lorsqu'il entoure la ou les bonnes réponses, toutes les bonnes réponses et uniquement les bonnes réponses.

Pour les questions ouvertes : le candidat obtient un point dès lors qu'il restitue de manière exhaustive la définition ou les termes attendus, dans l'ordre, tels que formulés dans les questionnaires corrigés en ligne sur www.ffe.com.

Questionnaire n°2

Q1. Dans un appuyer à droite au trot :

- a- Les hanches doivent précéder les épaules
- b- Le degré d'incurvation et de flexion dépend de la profondeur de la diagonale
- c- Le cheval est incurvé à gauche
- d- Le juge évalue principalement la correction de l'orientation, la stabilité de l'incurvation et la vitesse

Q2. Lors d'un allongement :

- a- Le cheval augmente l'amplitude de ses foulées
- b- Les transitions sont caractérisées par une modification notable de la cadence
- c- Le cheval augmente sa fréquence de foulée

Q3. Lors de l'épaule devant au galop :

- a- Le juge évalue principalement le redressement du galop et le maintien de l'activité
- b- L'épaule interne doit être dans l'axe de la hanche interne
- c- Le cheval peut être légèrement traversé, l'encolure restant droite
- d- L'angle du corps par rapport à la piste est de 40°

Q4. D'après l'échelle de progression, les six points de référence dans l'ordre sont :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-

Q5. Le reculer est une allure :

- a- Diagonale à 4 temps
- b- Diagonale à 2 temps
- c- Diagonale avec un temps de suspension
- d- Latérale à 2 temps
- e- Latérale à 4 temps

Q6. D'après l'échelle de progression :

- a- La finalité de la propulsion est d'accroître la capacité portante des antérieurs et le soutien de l'avant main
- b- La propulsion se réfère à la capacité du cheval à avoir des foulées amples
- c- La propulsion est la puissance donnée par la poussée des postérieurs

Q7. D'après l'échelle de progression :

- a- Si un cheval travaille réellement dans l'impulsion, la période de projection sera réduite
- b- Un cheval est droit lorsque les postérieurs suivent les traces des antérieurs, en ligne droite comme sur les courbes

Q8. D'après le règlement spécifique dressage :

- a- En épreuve Amateur, un cavalier peut participer à 5 reprises au maximum par jour
- b- Le président de jury de l'épreuve a la responsabilité du contrôle final des notes et du classement de la reprise
- c- Un poney/cheval peut participer au maximum à 3 reprises Amateur 2 par jour

Q9. D'après le règlement spécifique dressage, en épreuve Amateur :

- a- Les rênes fixes sont autorisées au paddock dans le travail monté
- b- Les Nasal Strips sont autorisés
- c- Les reprises peuvent être dictées, sauf en championnat
- d- Le port d'un casque aux normes est obligatoire pour tous les cavaliers

Q10. D'après le règlement spécifique dressage, un juge peut juger :

- a- Un cheval dont il est propriétaire
- b- Un cavalier qu'il entraîne régulièrement
- c- Un concurrent qu'il n'entraîne plus depuis plus d'un an
- d- Un membre de sa famille

Note obtenue au test :

/10

Validé

Non validé

Remarques éventuelles :

Date et lieu :

Nom et signature du juge référent :

Attention :

- Le test de connaissance validé fait partie des pièces justificatives à fournir pour toute demande de promotion.